

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

### **Contexte général**

Ce budget primitif (BP) 2018 intervient 1 an après la fusion des Pays de Fontenay-le-Comte (CCPFC) et de L'Hermenault (CCPH) du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Résultat du CA 2017 et affectation pour le BP 2018

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>8 148 760,13</b>
Résultat d'investissement	-616 569,03
Résultat des restes à réaliser	-1 815 133,93
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 431 702,96</b>

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté de la façon suivante :

R - Investissement (1068)	616 569,03
R - Fonctionnement (002)	7 532 191,10

D - Investissement (001)	616 569,03
--------------------------	------------

## **1. Section de fonctionnement du budget principal**

### *1.1. Dépenses de fonctionnement*

Chap.	Libellé	Total prévision 2017	Réal 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	2 007 486,20	1 648 659,66	1 919 346,00
012	Charges de personnel	4 668 511,58	4 347 969,17	4 683 600,00
014	Atténuations de produits	4 406 449,00	3 762 232,70	3 771 227,00
65	Autres charges de gestion courante	6 864 303,20	6 391 820,34	6 801 610,00
66	Charges financières	101 236,00	86 330,41	61 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 625,00	2 406,82	11 036,00
042	Amortissement	986 100,00	1 277 804,01	1 100 000,00
022	Dépenses imprévues	299 220,31		54 500,00
023	Virement à la section d'investissement	5 122 086,31		7 933 060,10
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>24 473 017,60</b>	<b>17517223,11</b>	<b>17 517 223,11</b>

### Chapitre 011

Les charges à caractère générale ont été maintenues dans une prévision moindre que l'année précédente, mais avec une hausse de l'ordre de 16 % par rapport aux réalisations 2017. Cette augmentation s'explique par les choix faits dans le cadre du plan pluriannuel de fonctionnement :

- 88 000 € pour le plan de développement touristique
- 60 000 € de crédits d'études pour le Projet de territoire.
- Etude culture provisionnée : 30 000 €
- Maintenance logiciel communes rurales (première année pleine) : 22 000 €
- Provision d'honoraires pour l'Aménagement du territoire (frais d'enquête publique, recellement...) : 20 000 €
- Lancement du programme local de santé : 15 000 €
- Accueil de manifestations économiques (rencontres inter entreprises, Vendée Electrique Tour) : 15 000 €
- Etude fiscalité provisionnée : 10 000 €
- Sèche-mains et autres petits équipements générant des économies : 10 000 €.

## Chapitre 012

Le delta de 335 000 € des charges de personnel par rapport à 2017 s'explique par :

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) provisionné pour 2,5% (110 000 €)
- mutualisation du service Prévention Sécurité (transfert d'un agent) de la Ville
- Année pleine des agents recrutés sur 2017 :
- Chargé de mission Santé (6 mois sur 2017)
- Gestionnaire Patrimoine (1 mois sur 2017)
- Gestionnaire Marchés publics (6 mois sur 2017) : 9 400 €

NB : La mutualisation du service Prévention Sécurité engendrera aussi une refacturation à la ville de Fontenay le Comte.

## Chapitre 014

Ce chapitre correspond aux attributions de compensation dites « positives » c'est-à-dire versées par la Communauté aux communes. A l'opposé, en recette de fonctionnement, au chapitre 73, il y aura les AC dits négatives, (c'est-à-dire sommes dont certaines communes membres seront redevables

	AC au 01/01/2018	REFACTION services communs (estimation)	Estimation AC 2018
Bourneau	60 962	2 964,28	57 997,72
Fontenay-le-Comte	4 395 805	1 282 820,30	3 112 984,70
Foussais-Payré	8 951,00	4 410,11	4 540,89
Le Langon	77 892	4 304,18	73 587,82
L'Hermenault	14 885	3 427,83	11 457,17
Longéves	23 367	5 207,24	18 159,76
L'Orbrie	19 441	3 154,97	16 286,03
Marsais Sainte-Radégonde	9 410	2 113,65	7 296,35
Mervent	118 841	4 160,27	114 680,73
Mouzeuil Saint-Martin	99 892	4 943,80	94 948,20
Petosse	5 514	2 723,89	2 790,11
Pouillé	2 593	0,00	2 593,00
Saint-Cyr-des-Gâts	68 706	2 135,45	66 570,55
Saint-Martin-de-Fraigneau	181 445	3 338,99	178 106,01
Vouvant	12 750	3 522,48	9 227,52
	5 100 454	1 329 227,44	3 771 226,56

La réfaction correspond au service ADS ; pour Fontenay-le-Comte, il faut y ajouter les services mutualisés.

Ces montants ne sont que des estimatifs : la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pourrait acter d'autres transferts entre la CC et ses communes membres, notamment celui de la part EPCI du FPIC comme cela a été fait en 2017 (il a alors été convenu que la CLECT délibérerait chaque année sur ce point).

## Chapitre 65

Il y a un delta de 409 000 € par rapport à 2017 qui s'explique par :

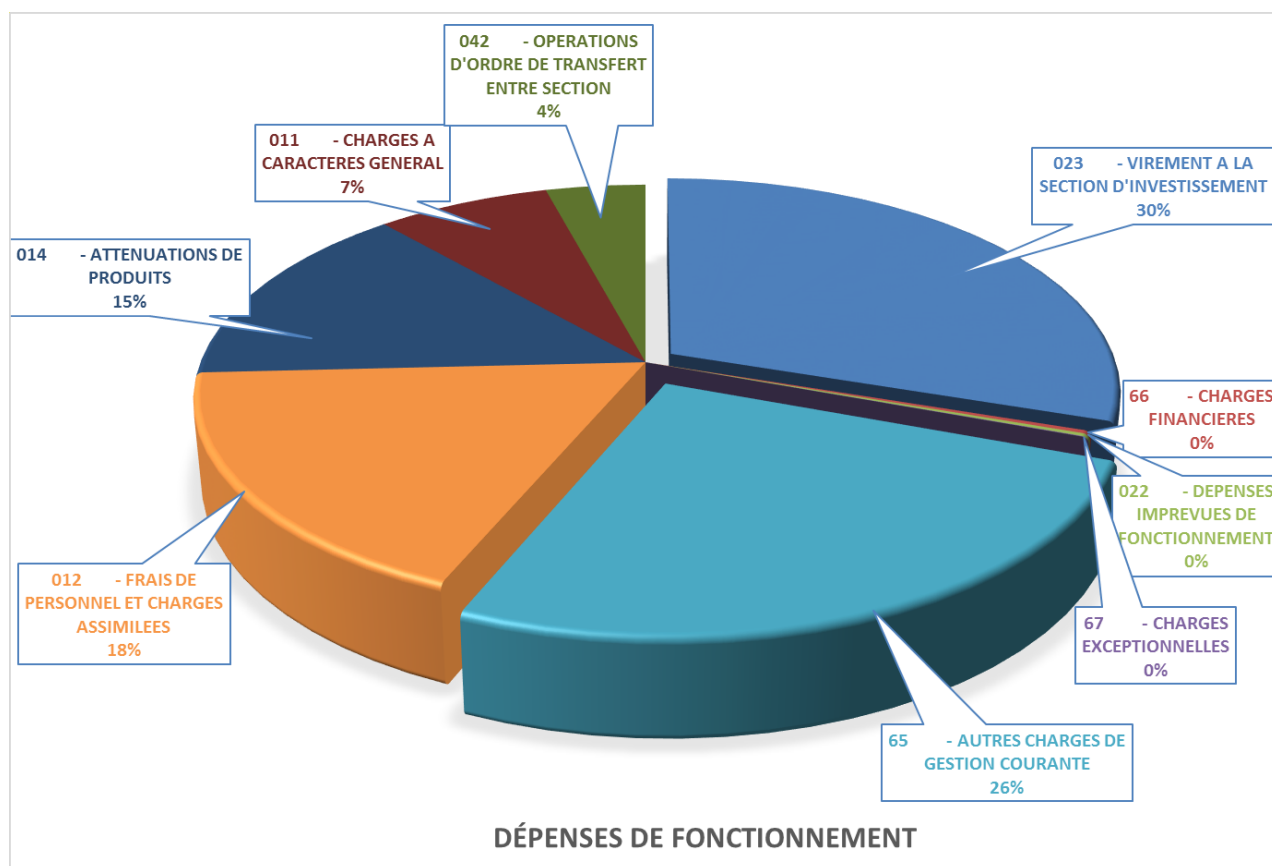
- La prise en charge des déficits des budgets annexes estimée à 1 522 280 € (430 420 € pour BA Eco, 853 801 € pour les piscines et 238 059 € pour l'OT) soit une hausse de 261 647 € par rapport au CA 2017
- Contingents et participations : en baisse de 74 500 € grâce à la baisse de la cotisation au SDIS (680 000 € au lieu de 754 549 €)
- Subventions en hausse (prévu au Plan pluriannuel de fonctionnement avec la création de nouvelles enveloppes :
- Tourisme : événementiel (100 000 €)
- Aide à l'immobilier économique (100 000 €)
- Reversement aux communes de recettes perçues de Trivalis via le Sycodem (50 000 €)
- Contribution au Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement en hausse (47 000 €)
- Provision pour créances admises en non-valeur (non fait en 2017)

## Chapitre 66

Les charges financières sont prévues à la baisse pour une proportion 29 % étant donné le remboursement anticipé d'un prêt en 2017 et la non contraction de nouveaux emprunts aussi bien en 2017 qu'en prévision pour 2018.

## Chapitre 67

Pour les charges exceptionnelles, le maintien d'une marge est nécessaire (provision pour annulations de titres, etc.).



## 1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Total prévision 2017	Réal 2017	BP 2018
002	Résultat reporté	5 602 659,60	5 602 659,60	7 532 191,10
013	Atténuations de charges	931 729,00	883 916,11	969 471,00
70	Produits des services, du domaine	577 952,00	745 224,88	3 727 907,00
73	Impôts & taxes	13 558 573,00	13 920 013,23	10 541 529,00
74	Dotations & participations	3 176 298,00	3 286 755,16	3 188 370,00
75	Autres produits de gestion courante	360 658,00	369 573,96	349 911,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
042	Amortissement	239 698,00	742 803,41	1 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>22 378 730,73 €</b>	25 450,00	115 036,89

Le résultat reporté de l'exercice 2016 s'élève à 7.532.191,10 €, en augmentation par rapport à l'année précédente.

**Chapitre 013** (Atténuations de charges) : ce sont les remboursements de frais de personnel par les budgets annexes. En augmentation puisque la régie du SPANC nécessite plus de temps consacré à ces missions et que le temps de travail des agents du service Tourisme affecté au fonctionnement des Offices augmentent lui aussi. Pour rappel :

- SPANC : 82 200 €
- Office du tourisme : 187 271 €
- Piscines : 700 000 €.

**Chapitre 70** (Produits des services) : pas de différences notables par rapport à 2017 excepté le transfert entre les chapitres 70 et 73 puisque la TEOM (taxe) devient Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative - REOMI (produit des services). Suite aux remarques formulées lors du DOB, le montant de REOMI inscrit a été relevé au niveau de TEOM perçue en 2017 soit un produit total attendu de 3 435 251 €. Le reste des produits des services s'élève à 292 656 €

**Chapitre 73** (Impôts et taxes) : même remarque que pour le chapitre précédent. S'ajoute la prise en compte de la hausse des bases fiscales pour 1,2%.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

Taxes foncières et d'habitation	6 379 976 €
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1 452 291 €
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	646 419 €
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)	184 687 €
Attributions de compensation	118 152 €
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)	358 377 €
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	885 843 €
GEMAPI - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations	483 784 €
Taxes de séjour	32 000 €
	10 541 529 €

Disparition de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) au profit de la redevance (perçue dans les produits des services – chapitre 70).

Les AC négatives, au 73211, ne sont que des estimatifs : la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pourrait acter d'autres transferts entre la CC et ses communes membres, notamment celui de la part EPCI du FPIC comme cela a été fait en 2017 (il a alors été convenu que la CLECT délibérerait chaque année sur ce point).

	AC au 01/01/2018	REFACTION service ADS (estimation)	Estimation AC 2018
Auchay-sur-Vendée	5 904	4 400,22	10 304,22
Doix-lès-Fontaines	5 145	6 719,41	11 864,41
Le Poiré-sur-Velluire	13 337	2 608,63	15 945,63
Montreuil	8 927	3 141,12	12 068,12
Pissotte	4 993	4 421,83	9 414,83
Sérigné	17 853	3 890,65	21 743,65
Saint-Laurent-de-la-Salle	7 917	0,00	7 917,00
Saint-Martin-des-Fontaines	8 600	0,00	8 600,00
Saint-Michel-le-Cloucq	4 444	5 131,64	9 575,64
Saint-Valérien	7 404	0,00	7 404,00
Velluire	673	2 642,07	3 315,07
<b>Total</b>	85 197	<b>32 955,57</b>	118 152,57

**Chapitre 74** (Dotations et participations) : Malgré l'annonce du Gouvernement, une baisse de la DGF est prévue. L'estimation de DGF (Dotation globale de fonctionnement) est celle qui a été présentée lors du Rapport d'Orientations Budgétaires au précédent Conseil.

Le Gouvernement a certes figé l'enveloppe de DGF mais les communes et EPCI ayant fusionné en 2018 vont bénéficier d'une bonification de leur DGF. Cela va mathématiquement venir baisser la DGF des collectivités qui n'ont pas bougé, et c'est le cas de la CCPFV.

Une baisse de la DGF est donc anticipé, en appliquant les ratios calculés par différents organismes à l'issue de la Loi de Finances, le cabinet conseil Finances Actives qui accompagne la CCPFV dans sa gestion de la dette et dans la prospective :

- Une dotation d'intercommunalité réduite à 95% du montant de l'année dernière, passant donc de 145 355 € à 138 087 €
- Une baisse de – 2,21% appliquée à la dotation de compensation, passant donc de 1 990 304 € à 1 946 318 €.

Soit une baisse globale de DGF de 51 253 €.

Au 13/03 le site de la DGCL ne relayait toujours que les données 2017. Nous n'avons pas de date de notification de la DGF par l'Etat.

Voici le détail du chapitre 74 comprenant outre la DGF, les aides aux politiques sectorielles:

PLH - Participation Département	50 000 €
Aire d'accueil des gens du voyage - Participation CAF	26 000 €
Accueils de loisirs - Participation Département	900 €
Accueils de loisirs - Participation CAF - MSA	57 729 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5 000 €
Compensation exonérations TH	390 000 €
Dotations de compensation de la réforme de la TP	574 336 €
DGF - Dotation d'intercommunalité	138 087 €
DGF - Dotation de compensation groupement de communes	1 946 318 €
	<b>3 188 370 €</b>

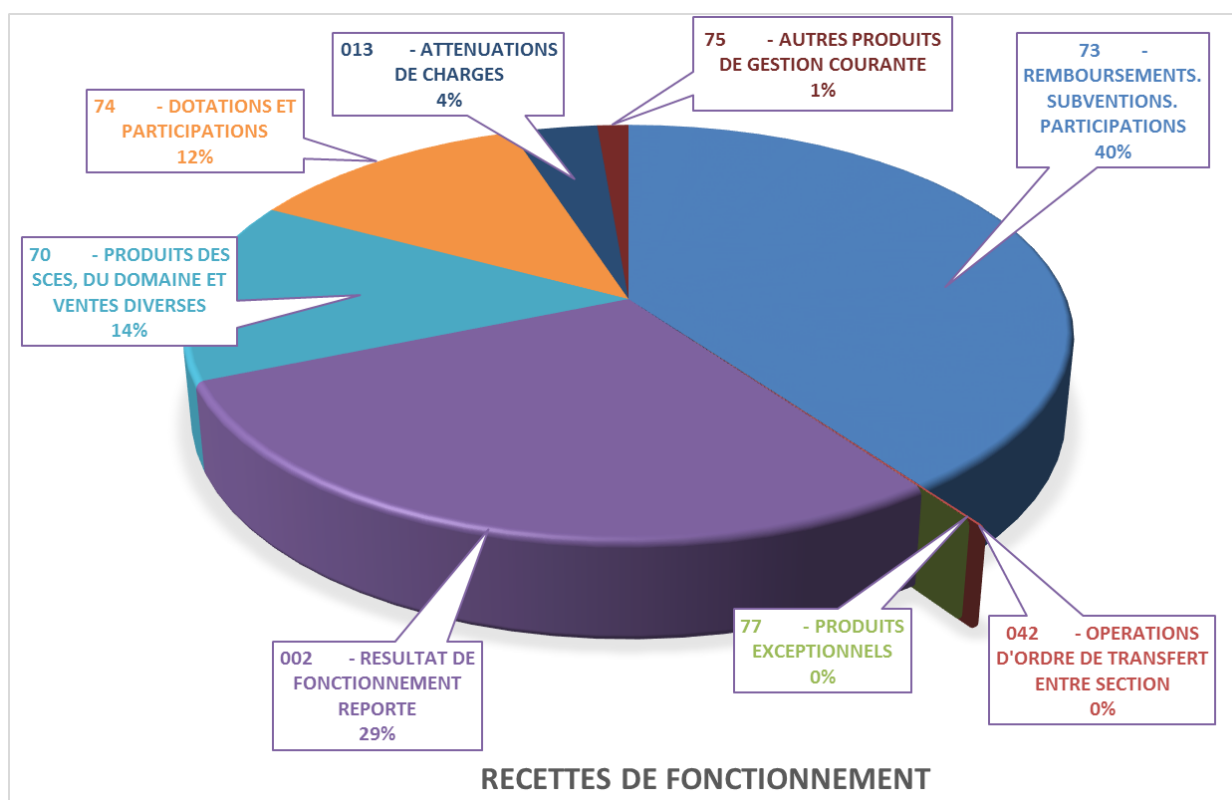
**Chapitre 75** (Autres produits de gestion courante) : estimation d'une baisse légère due à la rétrocession des logements de Vouvant, et à la stagnation des recettes de la base de loisirs.

**Chapitre 77** (Produits exceptionnels) : prévision mesurée identique au budget primitif 2017 puisqu'en réalisé 2017 nous y trouvons :

- Les recettes des ventes immobilières (budgétairement elles doivent s'inscrire en section d'investissement)
- L'excédent provenant de la dissolution du Syndicat mixte du Vendéopôle qui ne se reproduira pas en 2018.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations) : logements communautaires et base de loisirs principalement.

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.



## 2. Section d'investissement du budget principal

### 2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Total prévision 2017	Réal 2017	BP 2018
001	Résultat reporté	0,00	0,00	616 569,03
020	Dépenses imprévues	725 000,00	0,00	550 000,00

10	Dotations, fonds divers, réserves	200,00	104,15	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	402 500,00	400 001,58	282 700,00
204	Subventions d'équipement versées	3 696 026,63	1 306 579,30	2 523 260,00
20	Immobilisations incorporelles	550 447,52	216 807,78	516 080,00
21	Immobilisations corporelles	1 732 424,98	618 514,10	258 161,00
23	Immobilisations en cours	4 632 995,53	2 328 951,04	5 409 012,00
26	Participations	1 000,00	1 000,00	0,00
27	Immobilisations financières	200 000,00	25 000,00	0,00
040	Amortissement	25 450,00	115 036,89	25 000,00
041	Opérations patrimoniales	546 000,00	535 412,56	283 100,00
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>12 512 044,66</b>	<b>5 547 407,40</b>	<b>10 463 882,03</b>

On retrouve en 001 le report du déficit 2017.

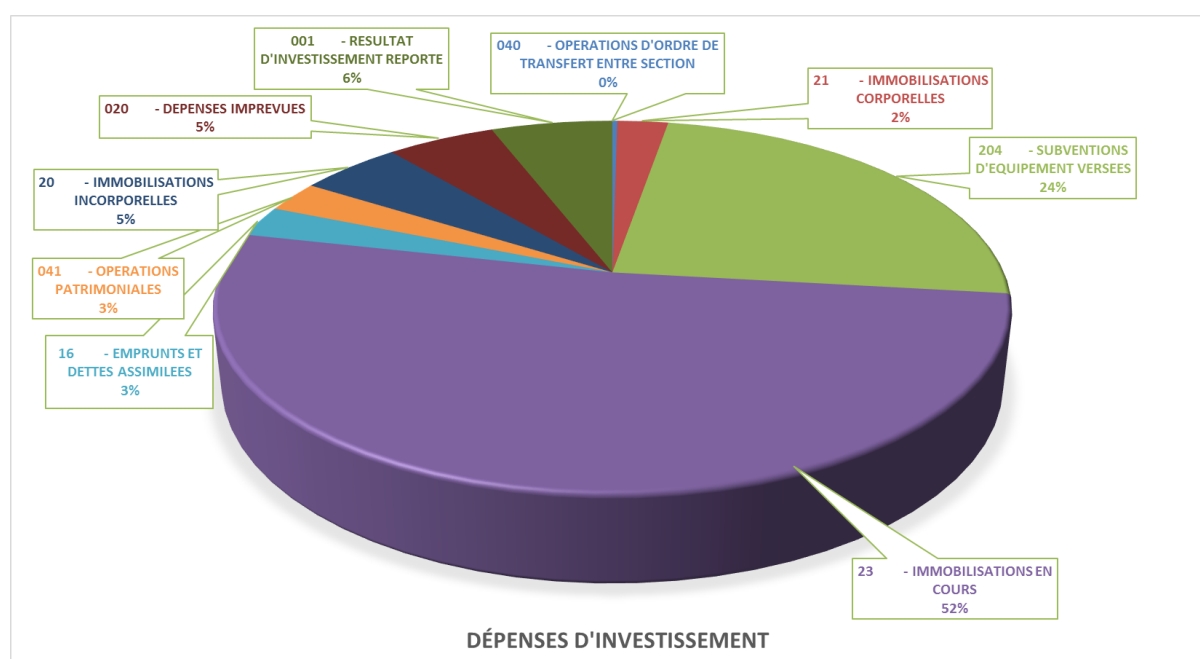
Le crédit pour dépenses imprévues a été maintenu pour pallier d'éventuels besoins.

Le chapitre 16 correspond au remboursement de caution, et du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents. Il y a eu un remboursement anticipé en 2017 et pas de nouveaux emprunts, ce qui explique la baisse de ce chapitre.

Les dépenses des chapitres 20, 204, 21 et 23 correspondent au catalogue d'investissement joint en annexe de la présente note.

Le chapitre 27 ne comprend de prévision budgétaire d'aide aux entreprises, car suite à la loi NOTRE la Région est seule autorisée à le faire.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés et aux intégrations d'études. Il est équilibré en dépenses et en recettes.



## 2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Total prév 2017	Réalisé 2017	BP 2018
001	Résultat reporté	722 633,45	722 633,45	0,00
024	Produits des cessions	680 000,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	522 012,00	317 653,23	936 569,86
13	Subvention d'investissement	3 915 712,90	1 984 128,74	2 009 086,00
16	Emprunt et dettes assimilées	2 500,00	100,00	2 200,00

21	Immobilisations corporelles	0,00	4,01	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	481,06	0,00
27	Immobilisations financières	15 000,00	92 621,31	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 122 086,31	0,00	7 933 060,10
040	Amortissement	986 100,00	1 277 804,01	1 100 000,00
041	Opérations patrimoniales	546 000,00	535 412,56	283 100,00
<b>Recettes d'investissement</b>			<b>12 512 044,66</b>	<b>4 930 838,37</b>

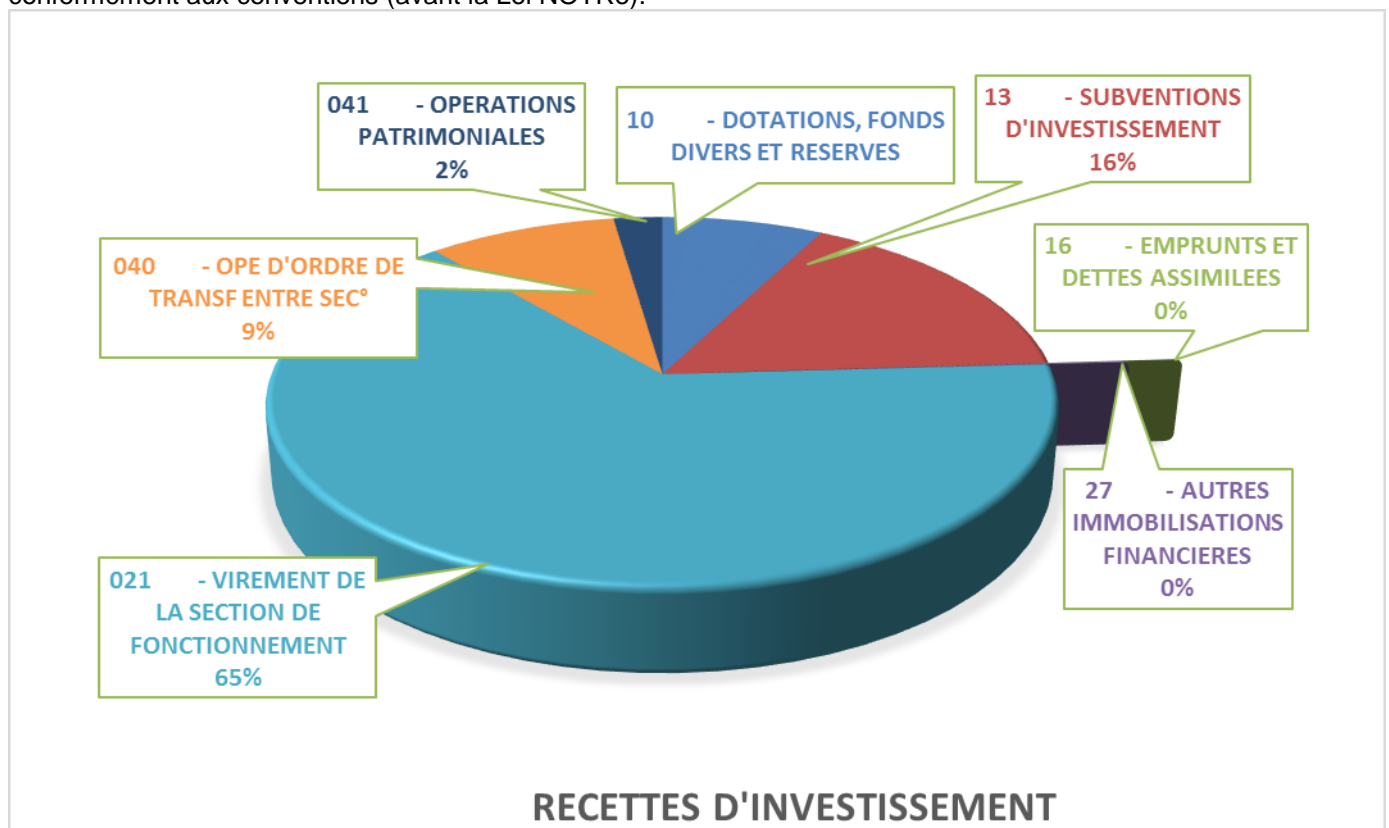
Le chapitre 024 représente les recettes estimées de ventes du patrimoine communautaire (180 000 € pour l'étage de La Poste, 500 000 € pour l'ancien garage Citroën route de Niort).

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA). La prévision de 2018 s'explique par les gros investissements qui sont en cours. Pour rappel : le FCTVA des EPCI, se demande trimestriellement.

Le chapitre 13 comprend les subventions à recevoir et qui sont liées aux différents projets (Cf. catalogue d'investissement en annexe).

Le chapitre 16 correspond au dépôt de cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il est à noter que la Communauté n'a pas cette année, comme en 2016, besoin de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de son budget principal.

Le chapitre 27 enfin correspond au remboursement des avances remboursables consenties aux entreprises conformément aux conventions (avant la Loi NOTRe).



### 3. Budgets annexes

#### 3.1. Budget annexe « activités économiques »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2017 :

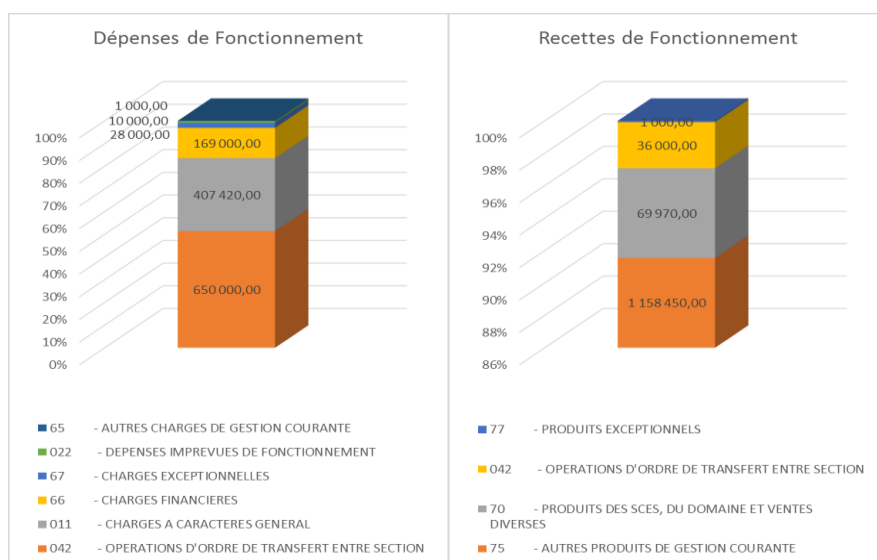
- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 504 377,29 € à financer.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 265 420,00€
- En investissement à 1 614 347,89 €.

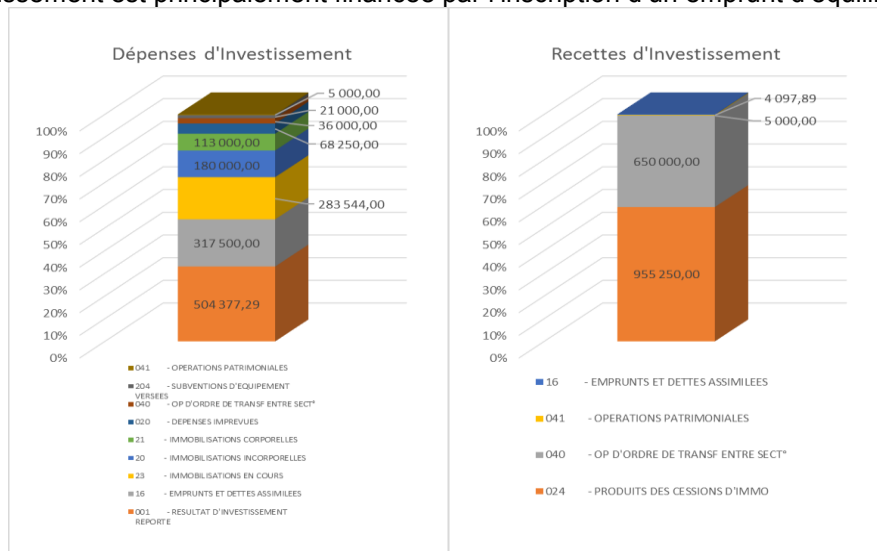
En fonctionnement, l'essentiel des recettes du budget annexe provient des locations de locaux économiques et de la subvention du budget principal (chapitre 75).

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour des opérations d'ordre (amortissement au 042). Le deuxième poste de dépenses (charges à caractère général) concerne l'entretien des zones d'activités et des locaux économiques. Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.



Le détail des chapitres 21 et 23 est présenté dans le catalogue d'investissement en annexe, le déficit reporté correspondant aux projets d'investissement lancés antérieurement.

La section d'investissement est principalement financée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre.





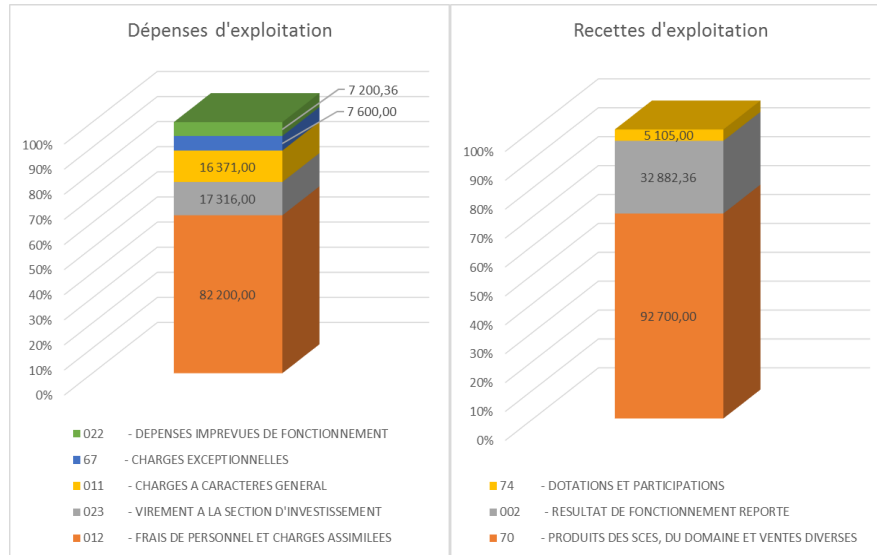
### 3.2. Budget annexe « SPANC »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation du résultat 2017:

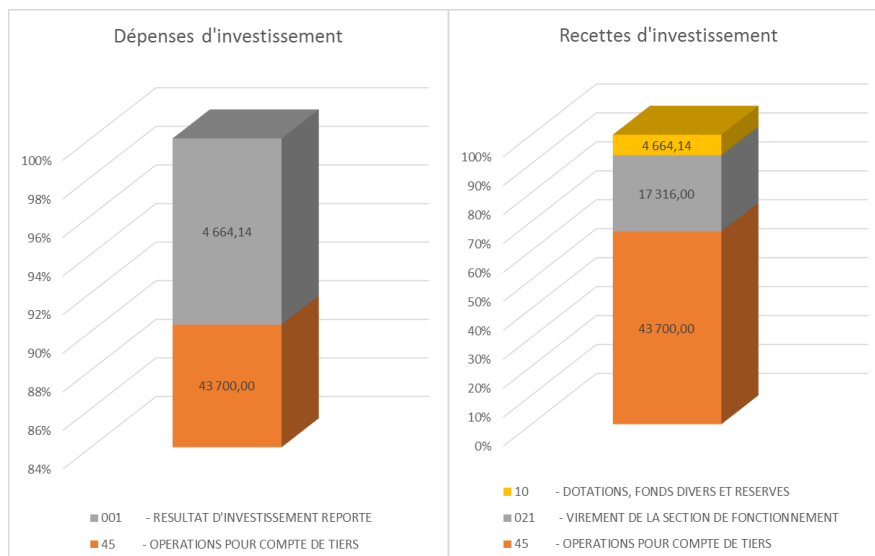
- En section d'exploitation : excédent de 32 882,36 €
- En section d'investissement : déficit de 4 664,14 €.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section d'exploitation à 130 687,36 €
- En investissement à 65 680,14 €.



La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au contrôle des assainissements non collectifs (personnel, etc.) et en recettes les redevances acquittées par les usagers.



L'investissement représente majoritairement le soutien aux projets de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif porté par les usagers : la Communauté verse la subvention qu'il reçoit de l'Agence de l'eau à l'utilisateur bénéficiaire. La somme de ces opérations est donc neutre budgétairement.

### 3.3. Budget annexe « Piscines »

Ce budget annexe « Piscines » comprend deux établissements :

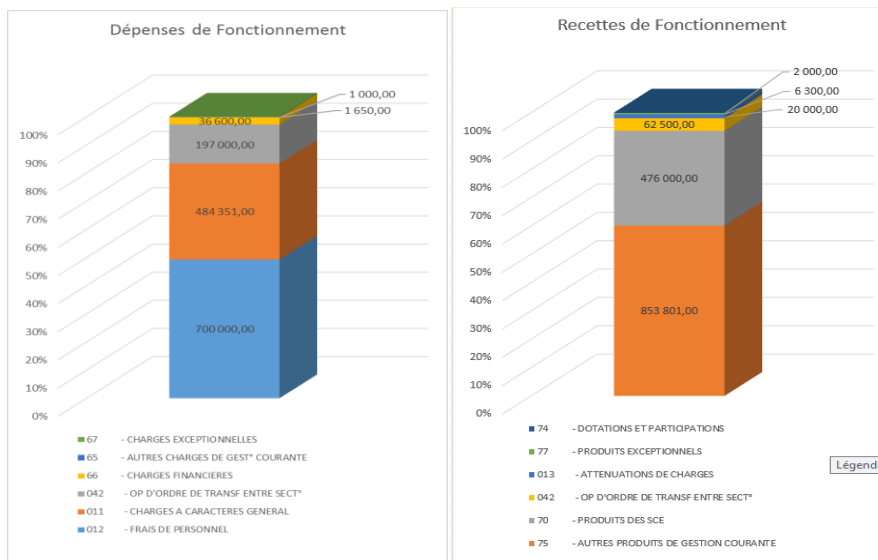
- Le complexe Océanide de Fontenay-le-Comte
- La piscine ludique de L'Hermenault.
- 

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2017 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 234 035,72€ à financer.

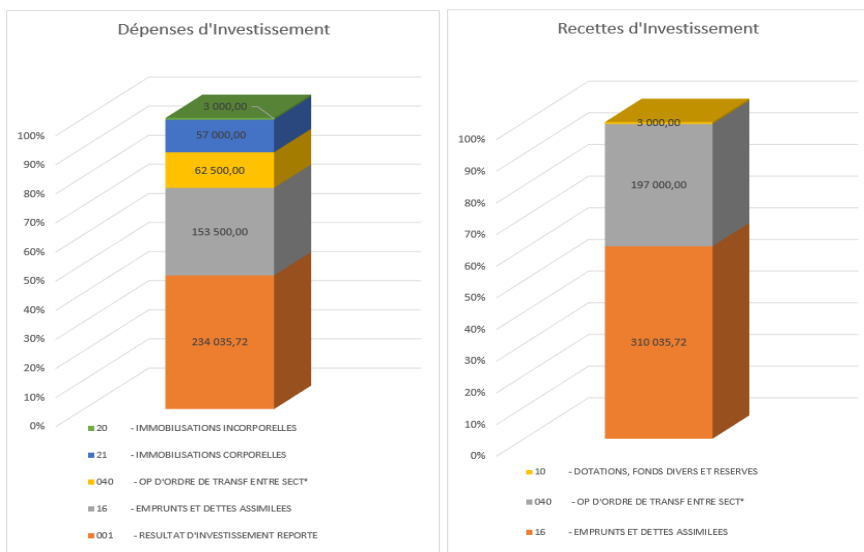
Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 1 420 601 €
- En investissement à 510 035,72 €.



Le personnel est le principal poste de dépenses de fonctionnement (maîtres-nageurs, etc.). Viennent ensuite les charges à caractère général qui comprennent notamment les fluides et produits d'entretien et sanitaires pour faire face aux réglementations spécifiques qui s'appliquent aux piscines.

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (estimée à 853 801 €) puis des produits des services (droits d'entrée).



Le détail des chapitres 20, 21 et 23 figurent en annexe au catalogue d'investissement, le déficit reporté correspondant au solde des travaux d'extension et de parking de la piscine Océanide de Fontenay-le-Comte. Un emprunt de 310 035,72 € est prévu pour équilibrer la section.

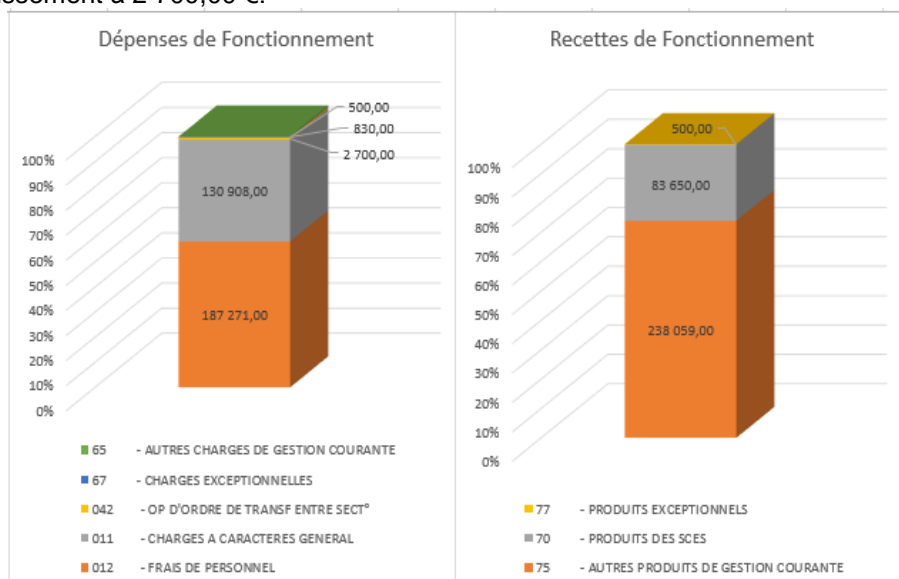
### 3.4. Budget annexe « Office de tourisme »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2016 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 1440,81 € à financer.

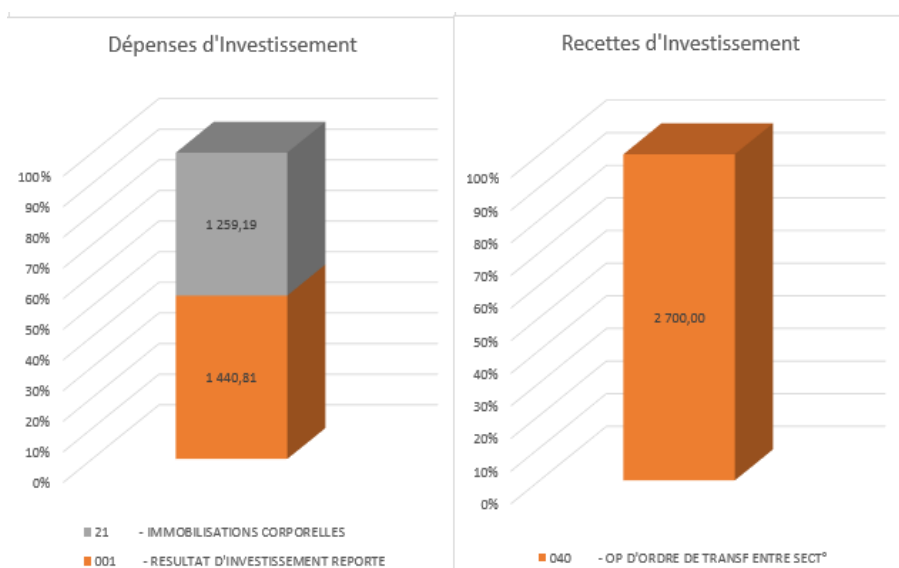
Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 322 209,00 €
- En investissement à 2 700,00 €.



L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (estimée à 238 059 €).

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement quant à elle les charges de personnel pour 187 270 € et les frais de fonctionnement des offices (Fontenay-le-Comte et antenne de Mervent) pour 130 908 €.



Les dépenses d'investissement (petit équipement pour les Offices de Fontenay et de Vouvant) sont financées par l'amortissement.